

Date et heure: 10 septembre 2018 19 h
Lieu : Salle du conseil – 138, avenue Pleau

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions**
- 4. Présentation et assemblée publique**
 - 4.1 Rapport du maire et des membres du conseil sur les activités municipales du mois de août 2018
- 5. Administration**
 - 5.1 Autorisation du paiement des comptes du mois d'août 2018
 - 5.2 Entraide incendie - Affectation du surplus non autrement affecté de la Ville
- 6. Législation et greffe**
 - 6.1 Acceptation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 13 et 27 août 2018
 - 6.2 Acquisition des lots 3 508 939 et 3 508 941 du cadastre du Québec
 - 6.3 Adoption du Règlement numéro V-572 déterminant les modalités de publication des avis publics
 - 6.4 Adoption du Règlement numéro RMU-2016-04 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de permettre le stationnement de nuit hivernal à l'intérieur de la zone centre-ville en l'absence d'opération de déneigement ainsi qu'effectuer certaines autres modifications
 - 6.5 Mandat à Morency société d'avocats pour représenter la Ville devant la Commission d'accès à l'information du Québec dans le cadre d'une demande de révision
- 7. Gestion contractuelle**
 - 7.1 Travaux de réfection de surface d'une portion de la rue Notre-Dame
 - 7.2 Octroi du contrat des travaux de réfection de surface d'une portion de la rue Notre-Dame
- 8. Urbanisme et développement économique**
 - 8.1 Aucun

9. Ressources humaines

9.1 Aucun

10. Autres sujets

10.1 Aide financière - Club social de la Ville de Donnacona - Financement d'une partie de ses activités

10.2 Aide financière - Comité de parrainage d'une famille syrienne - contribution aux services de base

11. Deuxième période de questions

12. Affaires nouvelles

12.1 Aucun

13. Dépôt des documents

13.1 Liste de la correspondance - août 2018

13.2 Dépôt de la liste des personnes embauchées par le directeur du service des loisirs et de la culture conformément au règlement numéro V-558

14. Levée de la séance